

Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast A.U.P.P.S.V

Les plaisanciers de St Vaast toujours aussi mécontents : la réaction du Département nécessite quelques mises au point.

- Il n'y a pas revirement des plaisanciers, qui depuis le Conseil Portuaire de Juin, ont attiré l'attention sur leur désaccord avec la gestion faite par la SPL et la non présentation de documents obligatoires.
- Plusieurs courriers ont été transmis au Président du Conseil Départemental soulignant les anomalies constatées avec propositions de rencontre. Ces courriers sont restés sans réponse. Où est la concertation ?
- Non, le Conseil Portuaire de Novembre ne s'est pas passé dans de bonnes conditions. Aucun plaisancier n'a validé le nouveau projet de concession, élaboré et présenté sans concertation aucune, y compris l'extension du périmètre portuaire.
- Suite à l'Assemblée Générale de Novembre, un nouveau courrier a été transmis au Président du Conseil Général réaffirmant nos désaccords. Toujours pas de réponse.
- Pour les années 2015 et 2016, la SPL n'a-t-elle pas équilibré ses comptes en profitant des excédents de St Vaast pour combler le déficit de Portbail (ce qui représente la modique somme de près de 180 000 €). N'est ce pas une soustraction faite aux comptes de St Vaast? Et ce contrairement aux engagements formels des dirigeants, publiés dans la presse régionale lors de la présentation de SPL.
- De plus au regard du Référé Cadre Comptable Entreprises Publiques Locales transmis par le Premier Président de la Cour des Comptes à l'intention du Premier Ministre, le mode de fonctionnement des années 2015 et 2016 est illicite. Nos propos sur la gestion financière de la SPL n'ont rien de « diffamant », mais constituent un simple rappel au respect du droit.

Bien sûr, les décisions et les orientations prises par le Département lui incombent y compris de valider le fonctionnement de la SPL, pour autant que les avis soient bien demandés aux représentants des plaisanciers en Conseil Portuaire, dans les formes de droit. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail: auppsv50@gmail.com

Site Internet: http://www.auppsv50.fr





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast A.U.P.P.S.V

L'Association veillera à la réelle application des Codes des Transports, des Ports et des Collectivités Territoriales au port de St Vaast, dans l'intérêt de tous ses usagers.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail: auppsv50@gmail.com

Site Internet: http://www.auppsv50.fr

